Image not found or type unknown

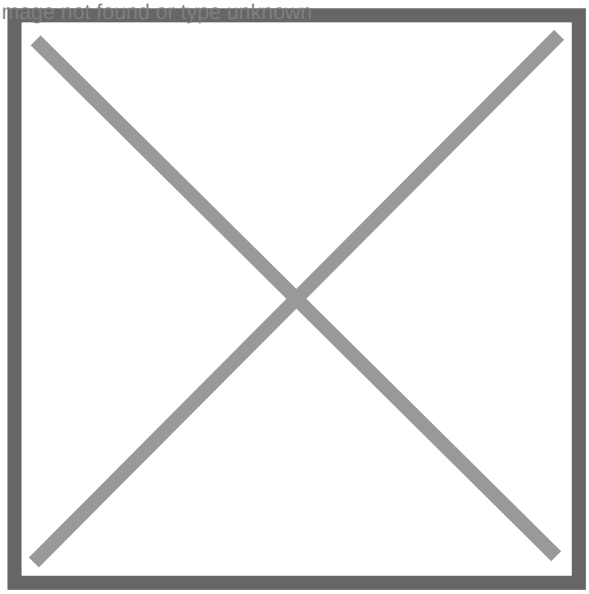

Formulaire b2 embauche C.D.D et titularisation

Par **uroy**, le **20/06/2013** à **14:06**

bonjour, a la date du 19/06/2013 j'ai été convoqué au TGI car j'ai été condamnée à 2 mois de suspension de permis (effectué, j'ai récupéré mon permis à cause d'un taux d'alccolémie à 0,44), 300 euros d'amende, et un stage de sensibilisation a faire le 02/10/2013. Le TGI m'a informé que la condamnation serait inscrite au formulaire b2 dans 45 jours. voici mes questions : je vais être employée en cdd au ministère de la justice comme secretaire le 01/07/2013. mon futur employeur va me faire signer mon contrat le 24 juin prochain et il m'a dit qu'il allait demander le formulaire b2. il prévoit de me titulariser par la suite. Est-ce qu'il doit redemander le formulaire b2 pour la titularisation ou alors ce ne sera pas la peine? Je souhaite me désinscrire au plus vite du b2, pourriez-vous m'indiquer comment faire, si j'ai un délai à respecter pour ma demande de désinscription et combien de temps cela prend t'il? Merci pour votre attention, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés